

Formulaire de réservation de salle pour évènement occasionnel Associations Extérieures

Je soussigné (e), président(e) de l'association,

Nom	
Prénom	
Téléphone	
Mail	
Nom de l'association	
Adresse de l'association	
Code Postal	
Commune	

- Déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des salles et de ses annexes, disponible sur le site de la mairie : <https://www.valgelon-la-rochette.com/espace-associations/>, approuvé par délibération du Conseil Municipal N°2019/02/10 du 23 janvier 2019, et être le responsable de la manifestation organisée, objet de la présente réservation.

Sollicite la location de la salle suivante :

		Cocher la salle souhaitée	Forfait location Journée	Forfait location Weekend
Centre d'animation	La grande salle du haut (avec accès cuisine)		-	700€
	La grande salle (sans accès à la cuisine)		-	500€
	La petite salle du bas		-	300€
	La salle polyvalente		150€	Au nombre de jours
	La salle des fêtes d'Etable		100€	200€
	Salle de la Madeleine		70€	-
	Bâtiment administratif		70€	-

Pour quel évènement ?				
Période de la location :				
Date(s) de l'évènement :				
Heures de la manifestation :	Début		Fin	
Nombre de personnes attendues (*)				

Demande de dérogation au-delà de 1 heure du matin (*) :

Heure maximale demandée :		Accord	Refus
---------------------------	--	--------	-------

(*) Rappel : il est formellement interdit de dormir dans les salles louées

Evènement à but lucratif		Oui	Non
--------------------------	--	-----	-----

Demande de débit de boisson		Oui	Non
-----------------------------	--	-----	-----

Si oui, merci de faire parvenir votre demande à : police@valgelon-la-rochette.com

Demande de matériels		Oui	Non
----------------------	--	-----	-----

Si oui, merci de faire parvenir votre demande à : batiment@valgelon-la-rochette.com

Validation de la demande de réservation

La réservation ne sera effective qu'après l'accomplissement par le demandeur des formalités susvisées, et avis favorable délivré par la Mairie.

Pièces à fournir :

- Copie de la carte d'identité du président de l'association
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la location
- Règlement de la caution principale : 900€
- Règlement de la caution ménage : 500€
- Règlement de la location : en fonction de la salle choisie

Modalités de paiement :

- Tous les chèques doivent être **au nom du demandeur** et à l'ordre du Trésor Public ;
- Le montant intégral de la location est réglé à la réservation, contre remise à l'utilisateur d'un reçu.

Règles de sécurité :

Le responsable de la manifestation s'engage à respecter et à mettre en œuvre les consignes de sécurité délivrées par l'agent communal référent et mentionnées sur la fiche d'état des lieux.

État des lieux :

Le demandeur devra contacter au moins huit jours avant la date de la manifestation, **l'agent communal référent**, afin de fixer l'heure de l'état des lieux :

- ✓ Pour le centre d'animation : 07 85 85 37 99
- ✓ Pour la salle des fêtes d'Etable : 06.12.45.17.24
- **L'état des lieux d'entrée s'effectue le vendredi entre 18h00 et 20h00 (horaire à déterminer suivant la disponibilité de la salle et de l'agent communal référent) ; l'état des lieux de sortie se fait le lundi avant 8h00.**
- **Afin que l'agent communal puisse vérifier l'identité du demandeur, ce dernier devra lui présenter une pièce d'identité ; à défaut, l'agent communal pourra lui refuser l'accès à la salle**
- L'inventaire de la vaisselle devra être fait de façon contradictoire entre l'agent communal et le demandeur

AUTORISATION DESTRUCTION CAUTION

- Le demandeur autorise la mairie à détruire les chèques de caution après l'état des lieux.
- Le demandeur n'autorise pas la mairie à détruire les chèques de caution et s'engage à venir les récupérer la semaine suivant la location. A défaut les chèques seront détruits par la mairie.

SIGNATURE DU DEMANDEUR
Lu et approuvé, le
SIGNATURE :

PARTIE RÉSERVÉE À LA MAIRIE		
AVIS	MOTIF (en cas d'avis défavorable)	VALIDATION DE LA DEMANDE
Favorable		Fait à Valgelon-La Rochette, le <i>Tampon Mairie</i>
Défavorable		

Les données personnelles recueillies via ce formulaire et dans les pièces à fournir, font l'objet d'un traitement par la Commune de Valgelon-La Rochette dans le but d'assurer la gestion des réservations de la salle du Centre d'Animation. Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge de la gestion des réservations de la salle du Centre d'Animation. Ces données sont conservées durant l'année en cours. Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant à l'adresse suivante : mairie@valgelon-la-rochette.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.